

BPA Travaux des Aménagements Paysagers

Niveau 5 — Par Unités Capitalisables (UC) - Par la voie de l'apprentissage

Objectif de la formation

Le BPA prépare au métier d'employé qualifié dans le cadre d'entreprises de tailles variées ou de service espaces verts de collectivités territoriales. Les activités varient en fonction des entreprises et des chantiers. Elles s'articulent autour de la réalisation et de l'entretien de jardins, d'espaces verts, de bordures de routes, de golfs... L'employé qualifié doit maîtriser des gestes professionnels, être en capacité d'utiliser du matériel (taille, tonte...), connaître les végétaux et leur physiologie. Il associe à son goût pour l'environnement et son sens esthétique des qualités physiques solides. C'est un métier de terrain, de contacts et d'équipe.

Organisation de la formation

La formation se déroule sur un an en alternance à raison de **16 semaines au CFA, 31 semaines en entreprise et 5 semaines en congés payés**.

Les cours se déroulent du lundi au vendredi midi à raison de 35 h par semaine.

Parcours individualisé : possibilité d'allonger la durée de la formation selon votre cursus antérieur, votre projet.

Conditions d'admission

Niveau - Age :

- 16 à 26 ans titulaire d'un CAP ou BEP

Vous devez avoir entre 16 et 26 ans pour signer un contrat d'apprentissage. **Cette formation est également ouverte au public de la formation continue adulte sous conditions. Nous contacter !**

Maître d'apprentissage :

Vous devez trouver un maître d'apprentissage dans une entreprise privée, ou un service espaces verts dans une collectivité locale ou un établissement public.

N'hésitez pas à contacter le CFA pour vous aider dans cette démarche de recherche d'emploi !

Rémunération :

En tant qu'apprenti vous serez rémunéré par votre entreprise Maître d'Apprentissage selon votre âge et votre année de formation.

Pour s'inscrire

Vous renvoyez au CFA la fiche de candidature et recherchez un maître d'apprentissage. Dès que vous l'avez trouvé, vous renvoyez au CFA l'attestation complétée par le maître d'apprentissage potentiel. Le CFA vous convoque pour un entretien. Après consultation éventuelle du maître d'apprentissage, le CFA confirme votre inscription. La Chambre Consulaire compétente (service interface) transmet à votre maître d'apprentissage tous les documents relatifs au contrat d'apprentissage.

Contact Secrétariat : Corinne Lauga : corinne.lauga@educagri.fr

Coordinateur de formation : Pierre MELIANDE : pierre.meliande@educagri.fr

Obtention du diplôme

Le BPA est évalué en contrôle continu par Unités Capitalisables (UC). Les 10 UC qui composent le BPA sont indépendantes les unes des autres et peuvent être obtenues séparément.

Une UC acquise reste valable pendant 5 ans. Le diplôme est délivré lorsque les 10 UC constitutives du BPA sont obtenues.

Certaines UC sont évaluées en entreprise.

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

Débouchés

Le BPA prépare à l'insertion professionnelle en entreprises ou en collectivités dès l'obtention du diplôme.

Vous pouvez également poursuivre vos études par apprentissage, formation continue ou scolaire.

Au CFA Agricole et Horticole ou au CFPPA des Landes sont proposés :

- Le Bac Pro Aménagements Paysagers,
- Le BP Responsable d'Ateliers de Productions Horticoles,
- Le CS « Tracteurs et Machines ».

Les autres formations de même niveau proposées au CFA

Le BPA Travaux des Productions Horticoles.

Frais à la charge de l'apprenti

Frais de repas, d'hébergement et de transport.
Chaussures de sécurité.

Contenu de la formation

Programme

Enseignement Général

Mathématiques/Informatique/ Français UC G1	120
Domaine civique, social et économique UC G2	50
Pratique professionnelle et développement durable UC G3	50

Des séances de Travaux Pratiques sont organisées sur l'atelier de production horticole du Centre.

Enseignement Professionnel

Connaissances scientifiques reliées Aux techniques professionnelles UC O1...	80
Connaissances scientifiques reliées aux équipements UC O2	50
Réaliser les travaux d'entretien d'un Espace paysager UC S1	40
Réaliser les travaux relatifs à la création D'un espace paysager UC S2	55
Utiliser les engins de transports et de Terrassement dans le respect des règles de sécurité (UC S3)	25
Ucare 1 (à définir)	35
Ucare 2 (à définir)	20
Suivi individuel	35

Total heures de formation au CFA 560

A l'issue de la formation, l'établissement délivre une attestation valant CACES (R372-n° 1)

« L'entreprise, premier lieu de formation, est le support majeur des apprentissages pratiques »